



Déclaration Liminaire CSAL du 02 avril 2026

Monsieur le président,

Cela fait plusieurs instances où nous rappelons et insistons sur le décrochage salarial des fonctionnaires des Finances publiques. Le gel du point d'indice, des grilles complètement dépassées car non revalorisée depuis des années, provoquent une stagnation des rémunérations, voir une baisse en raison de l'inflation. Concrètement, sur 25 ans, nos rémunérations globales ont été dévalorisées de 25 % ! Qui peut accepter une telle dégringolade salariale ? Les agents publics servent d'ajustement structurel pour les difficultés budgétaires qui résultent avant tout de choix de gestion éminemment politiques (et donc discutables).

Et le ministre a confirmé qu'il n'y aura pas de revalorisation générale en 2026 au prétexte justement de la rigueur budgétaire.

Les chiffres sont pourtant clairs, au 1er janvier 2026, le SMIC a été revalorisé de + 1,18 % pour s'établir à 1 823€ brut mensuel. Dans le même temps, le traitement indiciaire minimum de la fonction publique reste figé à l'indice majoré 366 (1 802 € brut).

L'État employeur ne peut même plus garantir à ses propres agents un salaire égal au minimum légal, sauf à déclencher une indemnité différentielle !

La GIPA, que la CGT n'a jamais cautionnée car nous revendiquons une hausse du point d'indice, avait été conçue précisément pour protéger les agentes et les agents d'un gel prolongé du point d'indice. Elle n'a pas été versée en 2024, ni en 2025. Elle ne le sera pas en 2026, elle constituait une petite compensation qui est supprimée au moment même où il serait le plus nécessaire.

Ajoutons que la crise internationale que nous vivons fait à nouveau flamber le prix des carburants et initie une nouvelle vague inflationniste.

C'est d'ailleurs à ce titre que nous vous demandons, comme nous l'avons demandé à la Directrice générale, **l'octroi de jours de télétravail supplémentaire aux agentes et aux agents qui le souhaitent**. Quand la direction cherche à faire des économies sur son budget de fonctionnement, elle sait parfaitement limiter les déplacements des EDR par du télétravail ou coworking. Ce qui est possible pour le budget de la direction doit être possible pour le budget des familles !

Rappelons également que depuis le 1er mars 2025, les trois premiers mois de congé maladie ordinaire ne sont plus indemnisés qu'à 90 % du traitement contre 100 % auparavant. Par une décision du 26 mars 2026 (n°503771), **le Conseil d'État a validé les décrets instaurant le maintien à 90 % de la rémunération des agents publics en arrêt**

maladie. C'est une baisse drastique des rémunérations des fonctionnaires, avec la double peine d'être malade et d'encaisser des pertes de rémunération ! Et n'oublions pas le jour de carence qui demeure.

En plus de cela, en raison d'erreurs imputables à l'administration, un millier de collègues sont amenés à rembourser des indus de rémunérations et subir de facto, une baisse de rémunération qui va se combiner avec un échéancier pour rembourser leur dette. Un véritable coup derrière la nuque qui ne va pas améliorer l'ambiance générale.

Si l'on devait résumer la situation dans la fonction publique d'État comme à la DGFIP : moins de personnels, salaires gelés, charges en hausse. Le résultat est inévitable :

- épuisement professionnel
- perte de sens
- démissions silencieuses
- difficultés de recrutement qui s'aggravent d'année en année.
- Suicides et tentatives de suicides qui se multiplient

La CGT FINANCES PUBLIQUES le dit avec toute la clarté nécessaire : les agentes et les agents de la DGFIP en ont assez des destructions d'emplois, des restructurations incessantes et de la dégradation de leurs conditions de travail !

Ils veulent au contraire pouvoir s'épanouir professionnellement et pouvoir travailler sereinement.

Pour cela la CGT FINANCES PUBLIQUES exige :

- une vraie réponse salariale
- une autre politique de l'emploi public
- la reconstruction des grilles+
- le rétablissement de leurs droits et garanties
- le rétablissement des organes de représentation des agents (CHST, CAP locales).

Et nous profitons de cette séance qui va aborder le bilan de la campagne IR 2025 et la campagne IR 2026 pour vous informer des résultats d'une enquête que la CGT Finances 44 a menée dans les établissements France service. Nous avons à la fois interrogé les usagers et à la fois les agents de ces établissements. Les conclusions sont sans surprise, le recul des services publics, notamment avec le NRP, ne laissent plus que ces organismes pour l'accueil de proximité. La charge ayant basculé des services de l'État vers les collectivités locales.

Quelques réflexions supplémentaires qui n'ont pas été abordées dans notre enquête, la fracture numérique contre laquelle œuvrent les établissements France Service est parfois due à des services en ligne inadaptés. On l'a vu notamment avec le fiasco GMBI, on l'a vu aussi parfois par le passé avec la déclaration en ligne à l'IR qui avait tendance à évoluer chaque année. Bref, la mauvaise numérisation des services participe de la déshumanisation des rapports sociaux.

Et dernière chose avant de terminer, suite à la gestion calamiteuse de la crise « neige » par la DRFIP 44 en ce début janvier 2026, vous nous aviez annoncé un « RETEX ». Ne voyant rien venir, nous relançons le sujet aujourd'hui.